

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2024_01_18_01**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Etienne Glémot, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 12 janvier 2024

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 9

Votants : 13

Présents : Étienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Florence MARTIN, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Charles PARNET, Thérèse BAZOT, Brigitte CERINI et Chantal MAHOT.

Excusés : Marie-Ange FOUCHEREAU, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Yamina RIOU, Louis BOUTIN, Jean-Claude LECUIT, Patricia MICHEL et Serge FRETAULT.

Absent : néant.

Pouvoirs : Marie-Ange FOUCHEREAU à Etienne GLEMOT, Estelle BASTARD à Marie-Claude HAMARD, Mireille POILANE à Brigitte CERINI et Yamina RIOU à Chantal MAHOT.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1, L. 2311-1-2 et D. 2312-3 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, notamment son article 17 ;

VU le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'un débat d'orientation budgétaire après présentation aux membres du conseil d'administration du rapport d'orientation budgétaire ;

ENTENDU l'exposé du Président, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- **Prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.**

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 25/01/2024.....
Et publication ou notification
du : 25/01/2024.....

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 18 janvier 2024,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président

Accusé de réception en préfecture
049-200078533-20240118-2024_01_18_01-DE
Date de réception préfecture : 25/01/2024

